

Sous-Préfecture de Compiègne Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS WEYLCHAM Lamotte Trosly-Breuil	14 décembre 2023	Locaux de la sous-préfecture de Compiègne	M. BELIART Mickaël
Organisateur		Participants	
M. Christian GUYARD Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		La CSS est présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne. La liste des participants est annexée à ce compte rendu.	
Déclarations liminaires		M. le Sous-Préfet rappelle l'ordre du jour de la commission. Il précise par ailleurs que l'arrêté de composition de la commission sera renouvelé en 2024	
Présentation de la CSS		1 – Présentation de l'activité des exploitants Les présentations de l'ensemble des établissements sont disponibles en annexe du présent compte-rendu. A/ WEYLCHAM L'exploitant fait le bilan sur le plan économique depuis la dernière CSS. Il rappelle que l'année 2022 a été très particulière avec notamment l'explosion des prix de l'énergie et des matières premières. Malgré cet environnement économique difficile, l'année 2022 a été une année plutôt positive en termes de résultats financiers et d'activité industrielle. L'année 2023 est l'exacte inverse. Malgré une baisse graduelle des prix de l'énergie, les marchés de la société, qu'ils soient intérieurs ou à l'export, ont été pour l'essentiel à l'arrêt. Cela s'est traduit par une très brutale baisse de la demande qui a fortement impacté la marche des ateliers. Certains ateliers ont été arrêtés de nombreuses semaines et pour la première fois sur le site, il a été fait recours à un dispositif d'activité partielle au 4^{ème} trimestre de l'année 2023.	

Pour 2024, une légère reprise est espérée mais elle reste encore à se concrétiser. Le dispositif d'activité partielle ne sera pas maintenu au mois de janvier. Les ateliers vont redémarrer.

Dans ce contexte, le programme initial d'investissements est maintenu et notamment un investissement conséquent dans une nouvelle unité de fabrication de glyoxal avec le soutien de l'actionnaire.

L'objectif de développer la plate-forme est également maintenu avec notamment l'engagement dans la démarche de certification de site clé en main. Dans le cadre de la démarche France 2030, un dossier a été déposé pour pouvoir faciliter l'accueil de nouveaux industriels. La société travaille sur le sujet depuis un certain temps avec l'appui de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO) sur le volet environnemental du dossier.

L'exploitant annonce également les débuts concrets des travaux de construction d'un parc photovoltaïque sur une partie de foncier de la plate-forme non exploitable à des fins industrielles.

Sur le plan environnemental, l'exploitant mentionne être très engagé dans une démarche de réduction des prélèvements d'eau et de recyclage de certains flux.

Par ailleurs, en 2023 comme lors des années précédentes, un contact a été maintenu avec diverses associations et notamment l'association des riverains de Berneuil sur Aisne et les élus locaux.

Sur les aspects sécurité-hygiène-environnement, les points suivants sont exposés :

- le système de management (qualité, environnement, énergie) a été à nouveau certifié en 2023.
- Investissements : 1,2 millions d'euros ont été investis pour l'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement.
- l'exercice POI de la plate-forme du 20/09/2023 avec intervention du SDIS.
- 3 incidents ont eu lieu en 2023 sur le site :

- 24 mai 2023 : découverte d'une température inhabituellement élevée d'un wagon contenant une substance dangereuse avant connexion aux installations. L'arrosage fixe a été déclenché. Une cellule de crise a été activée et les bâtiments voisins (y compris la société voisine Bonna-Sabla) ont été évacués par précaution.

Le dispositif d'arrosage, complété par des moyens mobiles, a été maintenu jusqu'à l'arrêt de la réaction initiée à l'intérieur du wagon. Le wagon a été retourné chez le fournisseur le 5 septembre 2023.

Cet incident n'a eu aucune conséquence sur l'environnement.

- 5 octobre 2023 : un black-out électrique a eu lieu suite à une mauvaise manipulation lors d'une opération de maintenance sur un des deux postes électriques qui alimente la plate-forme.

Suite à une mauvaise combustion, une fumée sombre a été visible en sortie d'une cheminée et après la réalimentation électrique, pendant la phase de redémarrage, une soupe de réseau vapeur d'eau s'est ouverte, entraînant un bruit audible à l'extérieur de la plate-forme.

- 5 décembre 2023 : fuite d'un diamètre équivalent de 5 mm d'un gaz contenant du SO₃ au niveau de l'unité acide sulfurique. L'équivalent de 1,5 à 2 litres d'acide sulfurique a été perdu.

Une cellule de crise a été déclenchée. Par précaution, la plate-forme a été partiellement confinée pendant 2 heures.

L'unité a été arrêtée puis redémarrée après remise en état.

- Conformément à une demande de la précédente CSS, la situation des rejets aqueux est présentée :

Le programme de fiabilisation de la station d'épuration, à la fois sur les aspects techniques et organisationnels, est rappelé. Ce programme a conduit à une amélioration sensible de la qualité des eaux rejetées. Tous les paramètres sont sous maîtrise à l'exception du paramètre aluminium pour lequel des efforts restent à faire malgré un rendement de traitement de la station d'épuration d'environ 98 % pour ce paramètre. Un programme lourd a été lancé pour atteindre la conformité des rejets pour ce paramètre. Un prétraitement sur l'unité qui produit ce polluant avant envoi vers la station d'épuration est à l'étude.

- la mise en place en 2022 d'une unité de traitement par oxydation catalytique des COV de l'unité G-MEG est rappelée.

Ce traitement est efficace pour le formol et l'acétaldéhyde mais insuffisant pour le méthane. Une phase de pilotage pour trouver un catalyseur efficace pour le traitement du méthane est en cours. Les résultats de ce pilotage sont très positifs.

- les nuisances olfactives et sonores :

Une réunion s'est tenue le 26 juin 2023 avec l'association de riverains et les collectivités locales. Elle a permis de faire un point sur l'avancement du plan d'actions pluriannuel sur les odeurs et le bruit.

S'agissant des odeurs, les 2 actions prévues ont été réalisées. L'action principale portait sur la gestion du bassin 24 000 m³.

Sur l'aspect bruit, il est rappelé qu'une cartographie initiale a été réalisée pour identifier les principales sources émettrices du site.

Une trentaine d'actions avaient été identifiées. Au jour de la réunion, 24 ont été réalisées. Deux de ces actions ont été mises en œuvre en 2023 : le remplacement d'un silencieux en sortie de vapeur d'eau de l'unité ACS et le remplacement d'un silencieux sur déverse vapeur d'une chaudière. En 2024, le cabanage phonique d'un bâtiment de l'unité ACS sera amélioré.

L'exploitant indique avoir continué en 2023 les informations proactives vers les mairies et l'association de riverains en cas d'activités potentiellement génératrices d'impacts inhabituels (bruit, odeurs, visuels ou autres). Il présente l'évolution du nombre de réclamations entre 2020 et 2023. La moyenne mensuelle décroît d'années en années

Monsieur le maire de Berneuil-sur-Aisne souligne qu'au niveau des odeurs, il n'y a plus de problème hormis un message hebdomadaire les vendredis provenant toujours d'une même personne. Au niveau du bruit, il reste des moments délicats sur certaines opérations. Il faudrait communiquer en amont. L'exploitant confirme qu'il a été omis de communiquer une fois et confirme que ces informations préalables doivent être systématiquement réalisées.

B/ ARCHROMA

L'exploitant indique que 2023 a été une année de changements importants pour la société. En particulier, Archroma a acheté une partie de Huntsman Textile Effects. Archroma a acheté une entreprise comparable en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'employés. Avec cet achat, Archroma maîtrise à peu près toute la chaîne de la production de textile : prétraitement, colorants, finition.

Malgré cet achat, l'année 2023 a été une année très difficile avec une activité en forte baisse (de l'ordre de -27 % par rapport à 2022). De fait de ces difficultés, des investissements ont été gelés en 2023.

L'exploitant présente ensuite le bilan de son activité depuis la dernière CSS avec notamment :

- les performances qualité,
- les audits Q-HSE,
- le bilan sécurité qui fait état de 4 accidents du travail dont 2 avec arrêt de travail et la présentation d'un logiciel qui permet à tous les salariés d'Archroma en France de faire des observations sur la sécurité et d'améliorer le traitement de ces observations,
- les formations : une journée « formation polymérisation » et une formation « 5S »,
- la réalisation d'un exercice d'évacuation le 27 juin 2024 en présence du SDIS.

C/ MERCK

L'exploitant fait un point sur l'activité en 2023 annoncée comme catastrophique avec une baisse de 50 % de production par rapport à l'année précédente. Il s'interroge sur l'avenir de la chimie en France avec la perte des deux avantages qu'étaient le coût des matériaux et de l'énergie.

L'exploitant fait ensuite le bilan de son activité depuis la dernière CSS en présentant notamment :

- la quasi-stagnation des effectifs,
- malgré le contexte économique, le maintien du projet d'augmentation de capacité déjà largement engagé depuis 2022,
- le bilan sécurité avec l'absence d'accident avec ou sans arrêt et le développement par le groupe d'un outil dans lequel tout salarié dans le monde peut enregistrer différents observations/demandes qui sont visibles par la direction,

- le rappel du programme d'insonorisation mis en œuvre en 2022. Il précise toutefois que, du fait des travaux d'extension, des ouvertures de toitures, de baies vitrées ou de portes, sans information préalable de ces travaux, ont pu conduire à l'été 2023 à des perceptions de bruit à l'extérieur de la plate-forme,
- le bilan de la gestion de l'eau. L'exploitant précise que le bilan net entre ce qui est prélevé dans la rivière et ce qui est renvoyé en station d'épuration est nul. Il s'interroge sur la pertinence des mesures de restriction d'usage de l'eau lorsque la consommation nette est nulle. Il présente également des réflexions en cours sur l'optimisation des solutions de recyclage de l'eau et des condensats, éventuellement en synergie avec les sociétés Weylchem et PQFrance,
- les objectifs de décarbonation. L'idée est de ne plus consommer de la vapeur à partir du gaz mais à partir de l'électricité (essentiellement décarbonée puisque nucléaire en France). Une solution de recompression puis réinjection des buées qui sortent des réacteurs est à l'étude. Toutefois, des questions sur la viabilité économique de ce système se posent dans le contexte actuel d'une forte augmentation des prix de l'électricité.

Sur la thématique de la gestion de la ressource en eau, la DREAL rappelle qu'un arrêté ministériel du 30 juin 2023 encadre les mesures de restriction d'usage de l'eau en période de sécheresse. Cet arrêté définit et distingue explicitement les notions de prélèvement et de consommation d'eau. Il est ajouté que cet arrêté s'applique aux installations classées soumises au régime de l'autorisation et de l'enregistrement et donc pas à la société Merck, soumise au régime de la déclaration.

D/ PQ France

L'exploitant fait un point sur l'activité en 2023. Sur 4 ateliers, deux (four et partie liquide) ont fonctionné en environ 70 % de leur capacité nominale et les deux autres (atomisation) n'ont quasiment pas fonctionné.

Un arrêt du four est envisagé à la fin de l'année 2024 pour une réfection en 2025.

L'exploitant présente ensuite les résultats hygiène, sécurité et environnements de 2023 et notamment :

- une accidentologie stable entre 2022 et 2023 avec deux accidents avec arrêt de travail,
- le lancement d'une étude technico-économique de réduction des prélèvements d'eau dans le cadre d'un arrêté préfectoral complémentaire du 29 août 2023,
- des émissions de fumées sombres le 20 juin 2023 qui ont conduit à des interrogations de l'association de riverains. L'exploitant indique qu'elles étaient dues à un problème de combustion au niveau du four et que des actions correctives ont été menées,
- les projets et notamment l'augmentation de production de la partie liquide en lien avec l'augmentation de production de la société Merck, le changement d'un pont roulant de transfert de vitreux et l'arrêt du four pour réfection début 2025.

2 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'action de l'inspection sur la plate-forme de Trosly-Breuil depuis la précédente CSS.

11 inspections ont été réalisées sur la plate-forme en 2023 : 8 chez Weylchem, 2 chez PQ France et une chez Archroma.

Pour Weylchem, 3 inspections ont été menées sur la thématique de la prévention des risques accidentels sur l'unité SO₂. La 3^{ème} inspection, réalisée le 27 septembre 2023, a conduit à la proposition d'un arrêté préfectoral de mise en demeure par rapport du 14 décembre 2023.

Une inspection réalisée le 22 février 2023 sur le thème de la prévention des pollutions atmosphériques sur les unités GMEG1 et acide sulfurique a conduit à un arrêté préfectoral de mise en demeure du 7 juin 2023 pour non respect des valeurs limites de rejet en SO₂ de l'atelier acide sulfurique.

Une inspection réalisée le 14 novembre 2023 sur le thème de la gestion de l'eau a conduit à une proposition d'arrêté préfectoral d'astreinte (rapport d'inspection en cours de validation) pour non respect des valeurs limites de rejet en aluminium.

Pour PQ France, l'inspection du 28 février 2023 a conduit à une proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure par rapport du 14 mars 2023. L'exploitant a répondu par courrier du 22 mars 2023 qu'il s'engageait à lever les non-conformités constatées par courrier du 30 avril 2023. Une nouvelle inspection du 10 juillet 2023 a permis de constater le respect des prescriptions contrôlées. La proposition de mise en demeure a donc été annulée.

Pour Archroma, 3 faits susceptibles de suite ont été relevés lors de l'inspection du 13 juin 2023. Des réponses ont été apportées par courrier du 25 juillet 2023. Des résultats d'autosurveillance des rejets atmosphériques sont toujours attendus pour pouvoir lever tous les constats de l'inspection.

En terme d'instruction, le fait principal est l'instruction du porter à connaissance relatif au projet de mise en œuvre d'une nouvelle unité de fabrication de glyoxal base éthylène glycol par la société Weylchem. Un arrêté préfectoral encadrant le fonctionnement de l'unité GMEG2 et reprenant les dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif à GMEG1 a été signé en conséquence le 6 décembre 2023.

Par ailleurs, suite à la remise par la société Weylchem d'une étude technico-économique de réduction des prélèvements d'eau, un arrêté préfectoral complémentaire du 6 décembre 2023 acte la réduction de la quantité annuelle de prélèvement dans l'Aisne autorisée de 4 030 000 m³ à 3 100 000 m³

	De plus, il a été donné acte de la notice de réexamen de l'étude de dangers du magasin central le 20 mars 2023. Par ailleurs, des arrêtés préfectoraux complémentaires imposant un prélèvement annuel maximal d'eau dans la rivière Aisne et une étude de réduction de ces prélèvements ont été pris pour les sociétés PQ France et Archroma respectivement les 29 août 2023 et 6 décembre 2023. Le détail des actions de la DREAL concernant les inspections et les instructions est disponible en annexe du présent rapport. 3 – Questions diverses Monsieur Pineau demande si l'association de riverains a des remarques à faire après toutes les présentations. Le maire de Berneuil-sur-Aisne indique ne pas avoir d'information de leur part. Il est ajouté que l'association avait évidemment été conviée. Monsieur Pineau indique qu'il avait avant la tenue de la réunion beaucoup de questions auxquelles des réponses ont déjà été apportées par les présentations des exploitants et de la DREAL. Monsieur Pineau demande si une réponse satisfaisante a été apportée à un point soulevé lors de l'inspection du 22 février 2023 sur les rejets en COV de l'unité GMEG1. La DREAL indique qu'une réponse a effectivement été apportée et la société Weylchem apporte les détails de cette réponse. Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants. Il forme le vœu que la situation économique des entreprises présentes soit meilleure en 2024 qu'elle ne l'a été en 2023, situation qui dépendra évidemment de la conjoncture internationale et de l'évolution des prix de l'énergie. Monsieur Segelke annonce par ailleurs le départ à la retraite en 2024 de M. Oppé après environ 40 ans passés sur la plate-forme.
Conclusion	

Annexe 1 – Feuille de présence
Annexe 2 – Présentation des sociétés WEYLCHER, ARCHROMA, MERCK, PQ France
Annexe 3 – Présentation de la DREAL

Le sous-préfet,

Christian GUYARD

